

Édito – Le conflit ukrainien sonne le retour à la réalité

Avec le bruit des bottes russes sur le sol ukrainien, le monde a basculé dans une nouvelle époque. Une époque où tous les projets de décroissance dans le domaine agricole se révèlent pour ce qu'ils sont : des projets irresponsables mettant en péril la sécurité alimentaire de millions de citoyens, jusques et y compris à l'autre bout de la planète.

Ainsi a-t-on appris par Agra Presse que le gouvernement argentin va subventionner le prix d'achat des meuniers avec des fonds prélevés à l'export aux frais des céréaliers, afin de limiter la hausse du prix du pain dans le pays. En Égypte, le gouvernement a quant à lui annulé à plusieurs reprises des commandes de blé à cause des prix trop élevés, tandis que près des trois quarts de la production de blé du Maroc est mise à mal en raison de la sécheresse.

L'Allemagne, actuellement à la tête de la présidence tournante du G7, a décidé de convier d'urgence les ministres de l'Agriculture à une réunion virtuelle, mue par la crainte que des pénuries puissent entraîner des bouleversements politiques majeurs dans les mois à venir, en particulier dans les pays du pourtour méditerranéen. Anticipant l'arrêt « probable » d'une partie des exportations de céréales russes et ukrainiennes, Julien Denormandie estime donc, avec raison, que l'Europe doit « *assumer sa mission nourricière (...) pour pouvoir également accompagner d'autres pays qui n'ont rien à voir avec le conflit mais qui se voient impacter dans leur possibilité d'accès à l'alimentation* ».

La réalité ukrainienne concourt ainsi à réévaluer la stratégie européenne telle qu'elle est inscrite dans la stratégie « Farm to Fork », et c'est dans cet esprit qu'une lettre publiée le 9 mars par Norbert Lins, président de la commission de l'agriculture du Parlement européen, appelle la Commission européenne à revoir sa copie « *afin d'apporter des adaptations nécessaires aux nouvelles circonstances* ».

Au sein de la clique des associations écologistes et décroissantes – les mêmes qui ont plaidé pour l'abandon du nucléaire au profit du gaz et du pétrole –, on s'inquiète fortement du futur de « Farm to Fork ». « *Le productivisme agricole est le problème, pas la solution* », clame ainsi la Confédération paysanne, tandis que Générations Futures, signataire d'une lettre ouverte au président de la République, accuse la FNSEA d'être le porte-étendard de l'agriculture industrielle et de « *s'engouffrer dans la brèche créée par la guerre* ». Or, le simple fait de voir ces associations venir au secours du Green Deal en dit davantage sur son contenu que toutes les analyses économiques : il s'agit bel et bien de conduire l'Union européenne vers une politique de décroissance, et par conséquent de dépendance, y compris dans le domaine agricole.

■ Gil Rivière-Wekstein

agriculture bio

Le bio noyé sous les labels

Afin de répondre à la crise que traverse le bio, certains acteurs du secteur espèrent trouver un nouveau souffle grâce à la mise en place d'un label prétendant laver plus blanc que blanc

Le blues du secteur bio n'en finit pas. C'est le cruel constat établi par les Comptoirs de la Bio, qui admettent que « *le marché de la bio fait face pour la première fois depuis des années à une baisse de sa progression historique* », et cela « *malgré la prise de conscience collective qu'une transition alimentaire, saine et durable est nécessaire* ». « *Les consommateurs seraient-ils désorientés ?* », se demande ➔

ce groupement de magasins indépendants qui a mandaté une agence de communication, Manta Spirit, pour « continuer à démocratiser la bio sans la banaliser pour autant ». Ainsi, une série de spots de 20 secondes, conçue par le réalisateur Johann Gloaguen, qui se proclame « ni moralisateur ni stigmatisant », est diffusée depuis le 7 mars sur France 2, France 3 et France 5. « Un making off et une version longue sont également à découvrir sur la chaîne YouTube de l'enseigne », précise le communiqué de presse de l'agence.

Pour sa part, l'Agence BIO a confié à Havas Paris sa « stratégie d'influence », afin de « valoriser les expertises et actions portées par l'Agence BIO auprès des médias, des pouvoirs publics et sur les réseaux sociaux et pour porter haut les valeurs de l'agriculture et de l'alimentation biologiques ». Selon Laure Verdeau, la nouvelle directrice de l'Agence BIO, « cette collaboration avec Havas Paris va permettre de donner une nouvelle force de frappe à l'Agence BIO. Le Bio a besoin de visibilité pour fédérer et embarquer l'ensemble de la société dans une mission d'intérêt général : accélérer sa transition écologique et alimentaire ».

Si ces deux initiatives semblent louables, on peut cependant s'interroger sur leur utilité, vu qu'il est difficile de prétendre que le secteur du bio manque de visibilité auprès des consommateurs, qui, pourtant, désertent désormais les rayons bio.

Les causes invoquées

Interrogé par LSA, Allon Zeitoun, directeur général de Naturalia (Casino) et président du syndicat des distributeurs spécialisés du secteur (Synadis bio), partage ce constat de l'essoufflement du marché du bio. Il regrette notamment la concurrence d'autres labels : « Avant, pour consommer "engagé", il n'y avait que le bio, mais aujourd'hui, les cartes sont rebattues face à cette multitude de labels. Le message est brouillé et les clients confondent toutes les notions. » Pour lui, sauver le soldat bio nécessite un retour aux principes de base : « Il est urgent de remettre le curseur sur son

cahier des charges et de réexpliquer ses fondamentaux : sans pesticide, un impact positif sur la biodiversité et le climat, un bénéfice sur la santé et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. »

De son côté, Claude Aubert, administrateur de Générations Futures, estime que le problème ne vient pas tant de la concurrence des autres labels que de « l'industrialisation du bio », comme il l'avait sur France Culture en septembre 2021, en affirmant que « le pire ennemi de la bio, c'est la bio industrielle ». Il explique ainsi : « Une partie de l'agriculture biologique a été dévoyée : elle est restée biologique en regard du cahier des charges, mais elle s'est industrialisée dans ses principes. En oubliant ce qui faisait la base de l'agriculture bio : une certaine rotation des cultures, de la biodiversité dans les champs, des exploitations en polyculture élevage, etc. » Pour ce pionnier du bio, il faudrait donc rendre le cahier des charges de l'agriculture bio encore plus contraignant. « Aujourd'hui par exemple, on n'y inclut pas la biodiversité dans les cultures. C'est totalement aberrant », déplore-t-il.

Une moisson de labels

C'est dans ce même état d'esprit que la Fédération nationale des agriculteurs biologiques (Fnab) a présenté le 22 février 2022 son nouveau label

Allon Zeitoun,
directeur général
de Naturalia (Casino)
et président du
syndicat des
distributeurs
spécialisés du
secteur (Synadis
bio), partage
ce constat de
l'essoufflement
du marché du bio

baptisé « Fnab bio France », qui intègre onze critères supplémentaires « visant à favoriser la biodiversité sur les fermes biologiques », et neuf critères sur le volet social. Afin d'arborer ce nouveau label, les fermes devront respecter au moins huit critères concernant le volet « biodiversité » les trois premières années, puis à partir de la quatrième année, l'ensemble des critères, dont plusieurs sont évolutifs. Il semble toutefois que, loin d'éclairer le choix des consommateurs, cette nouvelle marque privée contribue encore à apporter un peu plus de confusion.

En effet, au début de l'année 2020, Europe Écologie-Les Verts avait publié un guide pour essayer de s'y retrouver, intitulé *Se repérer dans la jungle des labels*, et, en mai 2021, l'association Bio Consom'acteurs a diffusé son propre guide – *La boussole des labels*. De fait, les consommateurs, qui se trouvent confrontés à une quantité de labels se revendiquant les uns plus bio que les autres, ont de quoi être perdus. Ainsi, le logo européen, aussi appelé « Eurofeuille », et la marque française AB, propriété du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, côtoient des labels tels que Demeter (agriculture biodynamique), Nature & Progrès, Bio Equitable en France, Biopartenaire ou encore Bio Cohérence, marque privée créée en 2010 avec la participation de la Fnab, qui avait déjà pour ambition de « faire progresser les pratiques des agriculteurs bio, tout en renforçant leur cohérence sociale et environnementale ».

Pourtant, de l'aveu même du député EÉLV Claude Gruffat, ex-président de Biocoop, ce label ne « décolle pas ». Pour la version 2022 de son label, censé récupérer les âmes en perdition des consommateurs déserteurs, la Fnab a décidé d'accompagner environ 300 fermes sur les... 10 000 adhérentes à la fédération. Soit un objectif bien modeste au regard de l'ampleur de la crise que traverse le secteur.

La Fnab embarrassée

Mais, en y regardant de plus près, de quoi s'agit-il exactement ? Hormis le fait que plusieurs de ses critères

sont déjà largement une réalité chez nombre d'agriculteurs, comme, notamment, de favoriser les IAE (infrastructures agro-environnementales) et la couverture du sol, ou encore de réduire le travail du sol – ce que permet justement le glyphosate ! –, le point le plus cocasse de ce nouveau label réside sans conteste dans la persistance du discours mensonger de la Fnab sur les OGM.

Celle-ci assure en effet ne pas en cultiver, alors que de nombreuses variétés issues de la mutagénèse – et donc considérées comme OGM au sens de la directive européenne 2001/18 sur les OGM – figurent dans le catalogue des variétés autorisées en bio. Ce qui est également le cas pour les variétés à CMS (stérilité mâle cytoplasmique) obtenues par fusion cellulaire. Mais étant exclues de son champ d'application, les variétés fabriquées par fusion cellulaire et celles issues de la mutagénèse ne sont pas interdites en agriculture biologique. Ces variétés dites « OGM non régle-

Ces variétés dites
« OGM non
réglementés » sont
même très largement
présentes dans
les cultures bio, et en
particulier parmi
les crucifères et 95 %
du colza

mentés » sont même très largement présentes dans les cultures bio. En particulier parmi les crucifères : les choux, les chicorées, les navets, les poireaux ou encore le colza, qui posent un sérieux problème à la filière bio. « *En colza, a priori 95 % ou plus des semences de cette espèce seraient des CMS issues de fusion cellulaire* », peut-on ainsi lire sur le site produire-bio.fr.

Interpellée à plusieurs reprises à ce sujet, la Fnab a toujours botté en touche, se contentant de déclarer : « *Clarifions, la Fnab, Objectif Zéro OGM, Générations Futures et les consommateurs de bio, demandent une transparence totale sur TOUTES les techniques de sélection utilisées : les CMS, la mutagénèse, ainsi que les nouvelles techniques OGM.* » Mais quand, au nom de la transparence, il lui est explicitement demandé si oui ou non ses adhérents cultivent des OGM issus de CMS ou de mutagénèse, la Fnab garde un silence embarrassé.

Or, ce nouveau label n'apporte aucune clarification. En fin de compte, la seule différence dont pourront se prévaloir les labellisés « Fnab bio France » par rapport aux adhérents de la Fnab n'ayant pas le nouveau label (à savoir l'immense majorité des producteurs bio), sera l'interdiction de faire usage de variétés OGM de type « CMS », tout en pouvant continuer la culture d'OGM issus de mutagénèse.

médias

Arrêt sur images dénonce la complicité de certains journalistes avec L214

Arrêt sur images (ASI) a récemment mené l'enquête sur les « relations étroites, complices, nouées » par certains journalistes avec l'association antispéciste L214, accusant ceux-ci d'être « devenus au fil des années de véritables relais de communication », non sans avoir oublié au passage quelques règles déontologiques de base. Et les exemples cités sont éloquentes !

Parmi la centaine de documents internes de L214 auxquels Arrêt sur images (ASI) a eu accès, figure une liste de journalistes ouvertement « acquis à la cause » de l'association antispéciste L214, comme le révèle l'excellente enquête en deux volets publiée les 14 et 15 février 2022 par le site d'analyse critique des médias.

C'est notamment le cas du très militant journaliste Hugo Clément ou encore de médias viraux comme Brut et Konbini, pour lesquels Hugo Clément a travaillé, et qui, selon ASI, font partie du « petit club des médias qualifiés de "sympathisants" par L214 à partir de la fin des années 2010 ». Non seulement ceux-ci diffusent complaisamment la communication de L214, sans prendre le moindre recul critique, mais encore, dévoile ASI, ils vont jusqu'à troquer leur costume de journaliste contre celui de militant actif.

L'exemple mentionné par ASI est à cet égard sidérant ! Ainsi, lorsque Hugo Clément est invité à l'émission « C l'hebdo » sur France 5 le 9 octobre 2020, il est interpellé par Jean-Michel Apathie, l'un des chroniqueurs, au sujet d'une enquête menée par Emmanuelle Ducros mettant en évidence que L214 « harcèle les

entreprises ». L'émission n'étant pas diffusée en direct, Hugo Clément s'empresse d'avertir L214 : « *Apathie (sic) a fait toute une chronique pour relayer le torchon de Ducros sur vous. [...] Préparez peut-être une réponse d'ici la diffusion demain soir, pour poster au moment de l'émission. Ça vous donne un peu d'avance pour préparer du matos pour les réseaux* », peut-on lire dans le message adressé par Clément à l'association spéciste. Des conseils qui seront suivis à la lettre, puisque, au moment de la diffusion de « C l'hebdo », le lendemain, L214 met en ligne « *une série de tweets léchés dénonçant la chronique d'Apathie* ».

Cette pratique n'est pas sans rappeler celle du journaliste Stéphane Foucart qui, en 2015, n'avait pas hésité à conseiller à un responsable du Criigen de poursuivre en diffamation

le responsable du site imposteurs.org (voir A&E, « La guérilla judiciaire du lobby vert »).

Quant au média vidéo Brut et à son concurrent Konbini, ils sont accusés par ASI d'être « entrés de plain-pied dans les plans com' de L214 ». « Jusqu'à se faire coproducteur, par exemple, d'une vidéo portant sur un abattoir de chevaux, en décembre 2018 » en ce qui concerne Konbini – avec des séquences de vidéos pré-sélectionnées par L214 –, et « pour son enquête sur les élevages de lapins Orylag » de décembre 2017, s'agissant de Brut. Or, lorsque les vidéos ont été diffusées, ni Brut ni Konbini n'ont fait état de ce partenariat, déplore ASI.

Ainsi, comme le constate ASI, « certains journalistes et médias semblent mettre de côté la nécessaire indépendance journalistique », selon laquelle on peut parfaitement « traiter les informations importantes issues du travail de L214 sans devenir des relais de communication ».

L214 tient la plume

Et, malheureusement, Hugo Clément n'est pas le seul à envoyer sa déontologie « à l'abattoir », pour reprendre les termes d'ASI. C'est également le cas de Luce Lapin de *Charlie Hebdo*, de Sarah Finger de *Libération* ou encore d'Anne-Cécile Beaudoin de *Paris Match*, en charge de la rubrique « cause animale » de son site web.

Depuis 2015, la rédactrice en chef adjointe de *Paris Match* a ainsi rédigé une quarantaine d'articles portant directement sur les actions de l'association, n'hésitant pas à faire relire, corriger et amender certains articles par la responsable de L214, Brigitte Gothière. « Si tu veux apporter des modifications dans le papier, n'hésite pas », lui a-t-elle ainsi écrit dans un courriel en date du 9 octobre 2015, à propos d'un article qui serait publié le 14 octobre. Une pratique qu'elle revendique volontiers, estimant « qu'il s'agit de vérifier la véracité des informations ».

Dans le cas de *Charlie Hebdo*, on apprend que Brigitte Gothière, l'une des responsables de l'association Stop Gavage, de laquelle est émanée

Pas étonnant qu'on retrouve *in extenso* dans ces médias tous les éléments de langage de ces associations militantes

L214, aurait l'habitude de « faire des lignes » pour l'hebdomadaire. Mais il n'y a pas qu'elle. « Pourrais-tu me faire un petit texte, différent de ta préface, sur le bouquin, que je ne vais pas avoir le temps de lire », demande également Luce Lapin, le 6 novembre 2006, à l'auteur d'un ouvrage mettant en cause le financement d'études de l'Inra par des producteurs de foie gras. Non sans préciser : « En appuyant sur le côté politique et en montrant en quoi l'Inra est coupable et de quoi. » L'enquête d'ASI relate : « Celui-ci s'exécute. *Charlie Hebdo* publie le texte signé Luce Lapin le 15 novembre (avec quelques modifications de forme). » Et de poursuivre : « Dans les échanges de courriels entre la journaliste et L214, ce type de demandes se répète, en particulier les premières années : "Faut lui écrire un truc plus personnalisé que le communiqué de presse", note ainsi Sébastien Arzac dans un courriel interne, en 2007. »

Donatrice et journaliste

Le cas de la journaliste de *Libération* Sarah Finger est également stupéfiant. En 2016, elle décide de faire un don de 1 800 euros à L214 pour l'achat d'un drone, étant par ailleurs une donatrice régulière de l'association, de l'ordre « d'une centaine à plusieurs centaines d'euros chaque année ».

Deux ans plus tard, elle demande à être retirée du fichier des adhérents, « pour des raisons objectives et liées à ma profession ». « La journaliste Sarah Finger "tient à ce que son don reste anonyme (vu son statut de journaliste)", alors, il ne "faudra pas la remercier au cours d'une AG

par exemple", précise aussitôt Arzac dans un courriel d'avril 2016 », note ASI, qui souligne également que son soutien n'a jamais été signalé aux lecteurs tout au long de la quarantaine d'articles sur L214 qu'elle a signés dans *Libération* depuis 2015.

Contactée par ASI, la journaliste se justifie en estimant ne pas devoir « s'interdire de participer en tant que personne au monde dans lequel elle vit ». Et elle ne s'interdit pas non plus d'apporter son soutien financier à d'autres associations dont elle couvre l'action, comme Greenpeace. Mais sans le préciser dans ses articles...

Enfin, lorsque ASI révèle que « selon un document d'octobre 2020, L214 prévoyait un "projet d'enquête pour Élise Lucet", ou "associant trois médias", en l'occurrence Hugo Clément sur France 5, *Libération* et Paris Match », ou encore que « l'association avait prémâché le travail journalistique, de son angle à sa structure en passant par les interlocuteurs prévus, évidemment tous favorables à ses propres positions », on ne peut s'empêcher de penser à d'autres symbioses entre ONG et journalistes. Combien de reportages, documentaires ou articles, reprennent intégralement les propos d'associations écologistes contre les pratiques agricoles conventionnelles ?

Ainsi, en janvier 2016, Générations Futures encourageait à voir sur France 2 le numéro de « Cash Investigation » consacré à l'impact des pesticides sur la santé, en précisant : « Générations Futures y a grandement travaillé en relation étroite avec le journaliste Martin Boudot pendant près d'un an. » En avril 2016, rebelote avec la diffusion d'un numéro d'« Envoyé Spécial » sur les perturbateurs endocriniens concocté par la journaliste Sophie Rolland en étroite collaboration avec Générations Futures et Générations Cobayes. Ou encore cet « Envoyé Spécial » de janvier 2019 consacré au glyphosate, dans lequel les journalistes ont calqué leur glyphotest sur les analyses d'urine déjà réalisées auparavant par Générations Futures et l'association Campagne Glyphosate, optant pour le même laboratoire allemand.

La presse écrite souffre également de ces mêmes dérives. Qu'il s'agisse de la une du *Nouvel Obs* en 2012 sur « Les OGM sont des poisons », comme support de l'opération de communication de Gilles-Éric Séralini et du Criigen, ou des multiples articles de la journaliste Stéphane

Horel, se faisant l'écho dans les colonnes du *Monde* des rapports et communiqués de l'association anti-lobbying Corporate Europe Observatory, avec laquelle elle collabore régulièrement (et parfois moyennant rémunération). Bref, autant de faits qui témoignent qu'il existe réelle-

ment un travail de *ghostwriting* et de vulgaire copié-collé opéré par certains journalistes à partir de la propagande des ONG écologistes. Pas étonnant, donc, qu'on retrouve *in extenso* dans ces médias tous les éléments de langage de ces associations militantes...

entomologie

La disparition des insectes en question

L'agriculture est fréquemment désignée comme le principal moteur de la disparition des insectes. André Fougeroux, membre de l'Académie d'Agriculture de France, dresse pour A&E un constat plus nuancé

Les chiffres avancés sur le nombre estimé d'insectes dans le monde sont extrêmement variables, puisqu'ils oscillent entre 3 et 30 millions d'espèces non identifiées¹. Le nombre total d'espèces d'insectes sur Terre n'étant pas connu, il ne peut donc qu'être évalué avec beaucoup de précautions, à savoir entre 4 et 8 millions². En revanche, environ 1 million d'espèces d'insectes ont été identifiées parmi les 1,7 million d'organismes vivants recensés sur la planète. Les insectes constituent donc, à ce jour, le groupe le plus abondant en nombre d'espèces, soit 62 % de la faune connue.

Parmi eux, certains sont beaucoup mieux connus que d'autres, comme par exemple les coléoptères et les lépidoptères (papillons). Aux insectes, il convient d'ajouter les arachnides (araignées et acariens) qui jouent aussi un rôle important dans l'environnement. Ces classes d'animaux présentent plusieurs caractères qui en font de bons indicateurs sur l'évolution des milieux : des taux de multiplication assez élevés, des capacités d'adaptation surprenantes, et, pour beaucoup d'entre eux, des aptitudes de déplacement importantes. Sur des laps de temps assez courts, il est donc possible de suivre les variations de ces « bioindicateurs » afin d'évaluer d'éventuelles modifications des conditions environnementales.

Le déclin des insectes fait l'objet de nombreux travaux donnant régulièrement lieu à des articles inquiétants, alarmistes voire catastrophistes, dans lesquels ce phénomène est souvent décrit comme une disparition pure et simple. Et les chiffres avancés donnent le tournis. Ainsi, une étude allemande³ publiée en 2017 fait état d'une baisse de la masse d'insectes volants de 75 % en vingt-sept ans. Une autre étude allemande⁴, conduite sur seulement neuf ans, abonde dans le même sens en comparant 150 prairies et 140 forêts, et conclut également à une réduction aussi bien dans les milieux prairiaux que forestiers, respectivement de 78 et 17 % en nombre d'individus, de 34 et 36 % pour la richesse des espèces, et de 67 et 41 % en termes de biomasse. En Angleterre, dont la tradition naturaliste n'est plus à prouver, des relevés similaires ont été enregistrés. En France, bien qu'il y ait moins d'indications, des études plus ponctuelles montrent aussi des tendances à la réduction.

Si cette diminution des insectes semble faire l'unanimité, on constate cependant que, alors que certains groupes sont en réduction, d'autres restent stables, voire sont même en progression. C'est ainsi qu'en France, pour vingt-trois papillons, dix coléoptères, dix libellules et une sauterelle représentant des espèces d'intérêt communautaire, 35 % des évaluations concluent à un état de conservation favorable, 56 % à un état de conservation défavorable et 11 % à un état inconnu.

Enfin, des groupes d'insectes moins connus ou plus difficiles à étudier sont sous-représentés, aussi

l'évolution de leurs populations reste-t-elle un mystère. La situation est donc complexe et on comprend la nécessité d'études globales. Au même

Si la diminution des insectes semble faire l'unanimité, on constate cependant que, alors que certains groupes sont en réduction, d'autres restent stables, voire sont même en progression

titre que la perte de biodiversité, la diminution des insectes est un sujet sérieux qui impacte le fonctionnement des systèmes naturels et des activités humaines. Cette réduction concerne autant la disparition d'espèces que la réduction de leur abondance.

Une accélération depuis 1950

Saisi de cette problématique, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a publié un rapport en décembre 2021⁵. Celui-ci note que des réductions de populations d'insectes sont renseignées depuis le début du XX^e siècle, mais qu'elles se seraient « accélérées dans les années 1950-1960 et ont pris des proportions alar-

mantes depuis deux décennies ». Qu'est-il donc possible de faire pour remédier à cette situation ?

Si l'on veut y parvenir, il est essentiel d'en identifier les causes et, si possible, de les hiérarchiser. Or, si l'on en croit les écrits parus récemment – y compris le rapport de l'OPECST –, le coupable est tout désigné. Il s'agirait de l'agriculture dite « intensive » ou « industrielle », en raison principalement de son usage des pesticides, et plus particulièrement des néonicotinoïdes (NNI), auquel le rapport de l'OPECST consacre un chapitre entier. Et si le rôle de l'agriculture constitue indéniablement un facteur important, il demeure cependant indispensable d'en faire une analyse plus approfondie.

Premier accusé : les pesticides

À la lecture du rapport de l'OPECST, la question des pesticides apparaît clairement comme la cause majeure de ce déclin. Il est vrai qu'il y a à peine quarante ans, les agriculteurs intervenaient suivant des « calendriers de traitement » ou appliquaient des traitements « sécurisants », lesquels n'étaient pas toujours nécessaires. Répandre de telles quantités d'insecticides a eu de toute évidence un effet sur les populations d'insectes...

À la vérité, un grand nombre des études citées dans le rapport traite uniquement des pollinisateurs, dont le bol alimentaire s'est drastiquement effondré

Mais ces pratiques n'ont plus cours aujourd'hui. Les progrès en matière de prévision, le coût des interventions, la mise en œuvre de toutes sortes de mesures avant, pendant et après une intervention ont conduit les agriculteurs à n'intervenir que lorsque

la situation l'exige, c'est-à-dire lorsque leur source de revenu est menacée par tel insecte, champignon, limace ou adventices. Ainsi, depuis vingt ans, la baisse des volumes de produits phytopharmaceutiques est une réalité qui témoigne de cette évolution dans les pratiques. Parmi ceux-ci, les insecticides ne représentent plus qu'une infime partie (moins de 2%).

Concernant les insecticides, il faut aussi souligner que les substances actives récentes ont des spectres d'activité beaucoup plus ciblés que celles qui étaient utilisées il y a cinquante ans. À cet égard, tous les agriculteurs et les techniciens agricoles ont pu constater le retour dans leurs champs d'importantes populations d'araignées, la recrudescence des punaises, de diverses espèces de mouches, ainsi que des populations d'altises et pucerons qui ont appris à résister aux quelques insecticides restants autorisés... Curieusement, il existe peu de travaux sur les petits insectes qui ne se nourrissent pas de fleurs, alors qu'ils sont pourtant très présents dans les parcelles agricoles.

À la vérité, un grand nombre des études citées dans le rapport traite uniquement des pollinisateurs, c'est-à-dire des insectes floricoles, dont le bol alimentaire s'est drastiquement effondré. Or, étonnamment, ce rapport mentionne à peine un élément pourtant essentiel dans ce déclin, à savoir la réduction des surfaces fleuries dans les milieux agricoles. Ce facteur joue pourtant de toute évidence un rôle bien plus important que les pesticides dans la diminution de ce type d'insectes.

En effet, on constate que les paysages agricoles ont perdu de larges surfaces de plantes mellifères et pollinifères. Ainsi, sur environ 17 millions d'hectares cultivés, près de 13 millions sont occupés par des cultures n'apportant pas ou très peu de ressources florales aux insectes. C'est le cas des cultures de céréales ou de betteraves, par exemple. En revanche, la luzerne, le trèfle ou le sainfoin ont drastiquement disparu de nos paysages, et la remise en cause des élevages n'arrange guère la situation. De même, la surface de prairies permanentes, qui

constituent des réservoirs stables et riches d'entomofaune, a chuté de plus de 4 millions d'hectares. Les haies, qui fournissent gîte et couvert à de nombreux insectes, ont aussi disparu dans de nombreux secteurs. Les replantations sont louables, de même que les efforts réalisés pour la mise en place de bandes fleuries, mais tout cela ne parvient pas à compenser les pertes enregistrées. Il y a donc urgence à retrouver des ressources florales dans les campagnes !

En pointant exclusivement l'agriculture intensive, on perd malheureusement de vue toutes les autres causes, se privant ainsi de solutions potentielles. Pourtant, l'étude allemande citée plus haut, qui traitait de la baisse des insectes en forêt, posait clairement la question des zones non agricoles et de la responsabilité des autres secteurs d'activité.

D'autres causes possibles

S'il reste difficile de hiérarchiser les facteurs, le rapport de l'OPECST rappelle toutefois que la pression anthropique s'est accrue ces derniers temps. L'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats en sont les principaux moteurs. Ainsi, en 2016, les sols français s'artificialisaient à la vitesse de 19m² par seconde ! Cette évolution n'est pas l'apanage de la France, puisqu'elle concerne toute l'Europe de l'Ouest. Or, cette réduction des surfaces disponibles, qui s'accompagne du découpage des paysages, conduit à une diminution importante des capacités d'accueil de l'environnement pour des nombreuses espèces sauvages.

En outre, le rôle des voitures ne fait l'objet d'aucune mention dans le rapport, alors que l'effet pare-brise, souvent mentionné lorsqu'on aborde la question de la disparition des insectes, confirme le rôle dévastateur des véhicules. Or, il y a en France plus de 40 millions de véhicules immatriculés – auxquels s'ajoutent ceux qui traversent quotidiennement le territoire. Un calcul théorique permet de prendre conscience du potentiel destructeur des automobiles : si chaque véhicule percute quotidiennement 1 000 moucherons, pucerons, papil-

lons, abeilles et autres coléoptères – un chiffre très raisonnable –, 40 milliards d'insectes seraient ainsi tués chaque jour. En compilant ce chiffre sur six mois annuels d'activité des insectes, ce sont plus de 7 000 milliards d'individus qui sont tués chaque année. Un désastre d'une envergure bien supérieure à ce que pourrait causer l'usage de n'importe quel pesticide !

Enfin, la pollution lumineuse, décrite par le rapport comme « *omniprésente et aggravée par l'utilisation des LED* », interpelle quant à nos modes de vie. Les photographies aériennes du territoire français prises de nuit sont tout à fait éclairantes en montrant à quel point nous nous sommes habitués à cette luminosité artificielle, toutes les nuits et tout au long de l'année. Pourtant, la réglementation française, dans la loi dite « Grenelle 2 », mentionne, parmi les raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle, les cas où celles-ci sont de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la

faune, à la flore ou aux écosystèmes. La réduction de cette pollution lumineuse est aussi préconisée dans la loi Biodiversité, qui rappelle que les paysages nocturnes font partie du patrimoine commun de la nation (L.110-1 du code de l'environnement). Malgré ces dispositions, force est de constater qu'il demeure difficile de concilier les besoins de confort et de sécurité des citoyens avec la protection de la biodiversité.

Nombreux sont en effet les insectes attirés, la nuit, par les éclairages intempestifs de nos villes et villages. Et il n'est pas rare de voir ainsi des nuées d'insectes tourbillonnant autour de lampadaires et jonchant le sol au matin, épuisés par ces vols inutiles, tout comme il n'est pas rare de constater, sur des quais de gare situés en forêt, loin de toute activité agricole, qui restent éclairés toute la nuit même si aucun train ne s'y arrête, la présence de hannetons épuisés par leur vol autour des lampes. Quoique cette pollution lumineuse soit mentionnée dans le rapport de l'OPECST, elle n'est étonnamment ja-

mais envisagée comme un « moteur principal » du déclin des insectes.

En fin de compte, n'est-il pas plus facile d'interdire les insecticides – en laissant les agriculteurs sans solution – que de limiter les constructions, de réduire le trafic routier ou d'éteindre les éclairages publics ?

Et surtout, n'est-il pas beaucoup plus populaire de souhaiter « *faire évoluer les modes de production agricoles pour les rendre compatibles avec la vie sauvage* » que de contraindre nos modes de vie citadins à se rapprocher de cette « vie sauvage » ?

Notes :

1. M. Martinez, B. Gauvrit, « Combien y a-t-il d'espèces d'insectes en France ? », *Bulletin de la Société entomologique de France* 102(4), 1997, p. 319-332.
2. Source Heywood-1995 in Ch. Lévêque, *La Biodiversité au quotidien*, éditions Quae, 2008.
3. CA. Hallmann, M. Sorg, E. Jongejans, H. Siepel, N. Höfland, H. Schwan, *et al.*, « More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas », *PLoS One* 12 (10), 2017.
4. S. Seibold, *et al.*, « Arthropod decline in grasslands and forests is associated with landscape-level drivers. », *Nature*, vol.574, 2019.
5. *Les Notes scientifiques de l'Office (senat.fr)*.

entretien

La vocation exportatrice de la France à nouveau une priorité

Lors d'une rencontre au Salon de l'Agriculture, le président d'Intercéréales, Jean-François Loiseau, a livré en exclusivité à A&E sa vision sur le rôle de la France dans le secteur des céréales

À l'heure où beaucoup de candidats à l'élection présidentielle souhaitent privilégier les circuits courts, pourriez-vous nous rappeler ce que rapporte l'agriculture française en termes d'exportation et nous dire si vous estimez que cette vocation exportatrice n'a plus lieu d'être ?

L'actualité ukrainienne prouve que la vocation exportatrice de la France est essentielle et que l'on ne doit sur-

tout pas l'abandonner ! L'export est la base de notre souveraineté alimentaire. En agriculture, comme en alimentaire, il n'y a pas d'équilibre : soit on est exportateur, soit on est importateur. L'agroalimentaire est d'ailleurs le deuxième poste excédentaire de la balance commerciale française : une preuve de plus que l'agriculture et l'agroalimentaire constituent une force pour l'économie à l'échelle française.

La France exporte une tonne sur deux de céréales et fait partie des pays qui ont la capacité d'être à la fois producteur, autosuffisant et exportateur. Cette vocation exportatrice s'explique d'une part par un contexte agro-climatique favorable (climat, importantes ressources en eau, sols fertiles), ainsi que des compétences et un savoir-faire des agriculteurs se

traduisant par une capacité à produire des céréales de qualité recon nue. À quoi s'ajoute le savoir-faire de toute une filière, qui collecte, stocke, transporte et transforme des grains consommés aux quatre coins du pays et dans le monde entier.

Notre pays a ainsi une responsabilité dans les équilibres et la sécurité alimentaire mondiaux. Et d'autre part, grâce à une production céréalière qui s'étend sur tout le territoire français, les céréales y occupant 50 % des terres arables. La filière génère une activité économique importante dans tous les territoires : entreprises de collecte, de 1^{ère} et 2^e transformation, 440 000 emplois, transports... En arrêtant les exports, ou en exportant moins, on courrait le risque de faire baisser cette activité, avec à terme,

un risque d'abandon des unités de transformation.

Cette capacité à produire davantage que le besoin local permet de garantir à l'industrie française un approvisionnement constant à un prix compétitif, notamment pour l'alimentation animale et les élevages. L'industrie française est ainsi sûre de toujours disposer de la quantité dont elle a besoin, à une qualité correspondant à son usage (à la variabilité annuelle climatique près). Si nous faisons le choix de produire moins, les céréales françaises seront moins compétitives et les industriels français rechercheront potentiellement d'autres origines, plus compétitives, pour leur approvisionnement.

L'export permet de créer de la valeur sur nos territoires : production, stockage, prestataires agricoles, prestataires des OS (matériel, distribution, transport, entretien des silos...), usines de transformation, etc. Mais il permet aussi de créer de la valeur dans les pays importateurs qui vont transformer les grains bruts importés. En exportant ses matières premières, notre pays répond également aux besoins variés de nos différents clients dans le monde, pour produire une diversité d'aliments, dont une grande variété de pains. Bien souvent premières sources d'approvisionnement alimentaire, les céréales sont primordiales pour la sécurité alimentaire de tous.

La force de cette filière française réside dans la coexistence de ces deux vocations : produire pour la France (pour différentes filières, différents clients, avec différentes qualités, avec une segmentation de plus en plus forte sur des critères) et produire pour le marché mondial. Face à des événements climatiques ou géopolitiques, il est essentiel que les pays qui peuvent produire et exporter continuent d'assurer leur mission nourricière. Cette capacité à fournir de l'alimentation aux

pays voisins (en Europe comme dans le reste du monde) est un réel atout stratégique et géopolitique. La situation que nous connaissons actuellement avec le conflit en Ukraine en fournit une preuve tangible.

Au lieu d'exporter de la matière première, des céréales sous forme brute, ne serait-il pas plus judicieux de monter des filières de transformation à visée exportatrice ? En d'autres termes, ne devrait-on pas transformer les céréales afin de mieux valoriser nos exportations ?

En réalité, c'est déjà le cas. La filière a la capacité de développer des activités créant de la valeur en France, mais aussi d'exporter des produits issus bien souvent de la 1^{ère} transformation, et parfois de la 2^e transformation. Notre pays exporte ainsi des produits à forte notoriété comme le malt (dont nous sommes le premier exportateur mondial), ou les produits issus de l'amidonnerie (les trois quarts de la production du secteur sont exportés).

Mais il y a encore, bien sûr, matière à progresser sur ces segments d'export de produits finis, notamment en valorisant la durabilité de notre filière concernant ses effets positifs sur l'environnement et le climat.

L'export permet de créer de la valeur sur nos territoires, et permet aussi de créer de la valeur dans les pays importateurs qui vont transformer les grains bruts importés

Au regard des progrès des filières céréalières ukrainienne et russe, craignez-vous que la France puisse ne plus être compétitive ?

La compétitivité est un sujet permanent de notre filière. Les filières céréalières russes et ukrainiennes se sont développées depuis le début des années 2000, et notamment en Russie à partir de 2014, lorsque l'Europe a mis en place son embargo.

Ces deux puissances exportatrices grignotent peu à peu des parts de marché aux autres compétiteurs (la Russie a ainsi devancé les États-Unis dans les exportations de blé tendre). Même si elles disposent de récoltes de grains colossales, les variations de production, et donc de disponible exportable, peuvent être importantes d'une année à l'autre. De plus, il n'est pas rare de voir la Russie imposer des quotas à l'exportation et/ou des taxes à l'export pour limiter la hausse du prix intérieur.

Encore une fois, les événements géopolitiques que nous vivons montrent que la situation peut se dégrader rapidement, si les flux depuis la mer Noire sont bloqués ou si un accident climatique majeur touche l'un des principaux exportateurs mondiaux. Rappelons que les six premiers exportateurs de blé (Russie, Europe, États-Unis, Australie, Ukraine, Argentine) concentrent près de 78 % des échanges, et les quatre premiers exportateurs de maïs (États-Unis, Brésil, Argentine, Ukraine) 88 % des échanges.

La France présente l'avantage majeur de disposer d'une récolte en grains relativement constante, en termes de volume comme en qualité, mais aussi d'être dotée de plusieurs ports maritimes, pouvant exporter des capacités importantes, et d'offrir une grande fiabilité commerciale (pas de quotas ni taxes, rigueur dans les engagements, respect des contrats...).